

tenue sous la présidence de Monsieur KOLBERT, assisté(e)  
de Monsieur GOUJON et Monsieur FOUGERES, Conseillers  
En présence de Madame BRUNEAU, Rapporteuse publique  
Madame LEJEUNE, Greffière

**09 heures 30**

01)	<b>DOSSIER N° 2204328</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision implicite de la ministre du travail rejetant son recours dirigé contre la décision du 12/10/2021 de l'inspecteur du travail autorisant son licenciement	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître SÉZILLE Mike (Cour)
<b>Défendeur</b>	MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI	Ministre
	Monsieur X - LIQUIDATEUR JUDICIAIRE	
02)	<b>DOSSIER N° 2204329</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision implicite de la ministre du travail rejetant son recours dirigé contre la décision du 12/10/2021 de l'inspecteur du travail autorisant son licenciement	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître SÉZILLE Mike (Cour)
<b>Défendeur</b>	MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI	Ministre
	Monsieur X - LIQUIDATEUR JUDICIAIRE	

**09 heures 30**

<b>03)</b>	<b>DOSSIER N° 2204330</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision implicite de la ministre du travail rejetant son recours dirigé contre la décision du 12/10/2021 de l'inspecteur du travail autorisant son licenciement	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître SÉZILLE Mike (Cour)
<b>Défendeur</b>	MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI Monsieur X - LIQUIDATEUR JUDICIAIRE	Ministre
<b>04)</b>	<b>DOSSIER N° 2205113</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Vincent FOUGERES</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande la condamnation du SIA de Valenciennes à lui verser la somme de 184 446,60 euros en réparation des préjudices qu'elle a subis suite à un accident sur la voie publique	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame X	Maître NDIGO NZIE Samuel (Cour)
<b>Défendeur</b>	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE SEINE-SAINT-DENIS SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE VALENCIENNES (SIAV)	
<b>05)</b>	<b>DOSSIER N° 2205690</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Vincent FOUGERES</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande de condamner le centre hospitalier de Lens à les indemniser du préjudice subi suite au décès de leur époux et père.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame X Monsieur X	SARL COMPRENDRE ET DEFENDRE (Cour) SARL COMPRENDRE ET DEFENDRE (Cour)
<b>Défendeur</b>	CENTRE HOSPITALIER DOCTEUR SCHAFFNER DE LENS	Maître VANDENBUSSCHE Pierre (Cour)
<b>Observateur</b>	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ARTOIS	Directeur

